

- technologie optent plutôt pour le développement rural. Cette optique peut cependant être élargie pour englober le secteur urbain traditionnel, les petites entreprises et le secteur tertiaire.
32. Si les pays bénéficiaires élaboraient leur propre politique scientifique établissant leurs priorités et les grandes lignes du développement de leurs établissements scientifiques, nous pourrions fournir l'aide scientifique et technologique voulue pour leur permettre d'appliquer cette politique. De cette façon, l'aide serait plus adaptée au «besoin» et serait probablement plus efficace. En outre, le Canada n'a pas encore élaboré une stratégie nationale pour une utilisation rationnelle de la technologie qui cadrerait avec les politiques scientifiques des pays du Tiers-Monde. On connaît plus ou moins les mesures qui s'imposent dans des secteurs comme la politique industrielle, la politique commerciale, la taxation, le crédit et l'éducation, mais jusqu'à ici très peu de ces connaissances se sont traduites en politiques nationales.
  33. En conséquence, l'aide nécessaire se divise en deux catégories. La première est un transfert de technologie répondant aux «besoins» et exigences des pays en développement. Ces exigences devraient être définies dans des études sur la politique scientifique. La deuxième catégorie est l'aide en vue de développer la capacité scientifique des bénéficiaires puisque privé de sa propre capacité scientifique, un pays doit dépendre continuellement sur les autres pour recevoir l'aide scientifique. Une capacité scientifique propre aiderait le pays en question à définir et à résoudre ses problèmes, faciliterait le choix des centres de réception de la technologie étrangère et assurerait le milieu social essentiel à la modernisation et au développement. En d'autres termes, l'application de la science et de la technologie devrait poursuivre un objectif humanitaire.
  34. L'aide en vue de promouvoir une utilisation rationnelle de la technologie se classe elle-même en deux catégories. Premièrement, il y a le transfert de la technologie actuelle. Deuxièmement, il y a l'aide destinée à créer de nouvelles technologies qui peuvent être soit des adaptations, soit des modifications des techniques existantes ou le recours à la recherche et au développement pour créer des technologies entièrement nouvelles. Que le transfert nécessite ou non une recherche préalable, il est essentiel que la technologie réponde aux besoins des pays bénéficiaires. Par le passé, on a effectué des transferts de technologie adaptée aux sociétés industrialisées des régions tempérées plutôt qu'aux sociétés agraires des tropiques.
  35. Il n'existe cependant pas de méthodes faciles ou automatiques permettant de transférer rapidement aux pays en voie de développement les acquis de la science et de la technologie. Nous devons leur apporter plus qu'un simple transfert de la richesse que nous avons réussi à amasser grâce à notre maîtrise de la science et de la technologie. Nous devons aider ces pays à développer leurs propres compétences scientifiques afin qu'ils puissent adapter et appliquer les connaissances et techniques dont nous les aurons fait profiter, à la solution de leurs propres problèmes de développement. Cet objectif se bute cependant à certaines difficultés: systèmes d'éducation inadéquats, traditions culturelles et sociales souvent contraires à la méthode scientifique et manque d'établissements compétents qui puissent assurer le développement scientifique et technique. Il faudra consentir des efforts à la promotion de la créativité et de la recherche et allouer des ressources beaucoup plus importantes afin de résoudre ces problèmes et d'aider les pays en voie de développement à acquérir les compétences scientifiques et techniques dont ils ont un besoin urgent pour surmonter leurs problèmes de développement.
  36. Nous sommes portés à croire que notre longue expérience en tant qu'importateur de technologie a donné au Canada, du moins nous l'espérons, une certaine compréhension de ce processus que nous pourrions transmettre aux pays en voie de développement. Nous avons de fait exprimé à plusieurs reprises notre désir de satisfaire aux requêtes des pays en voie de développement en matière de prestation de services techniques et consultatifs, d'envoi de spécialistes et d'échanges de renseignements (sous réserve de restrictions juridiques sur la divulgation des renseignements non publiés et confidentiels) et nous avons fourni, en réponse aux questionnaires de la CNUCED, des renseignements concernant les lois et les règlements canadiens régissant la technologie spécialisée et les pratiques restrictives. Cependant, il convient de tenir compte de deux faits. Bien que nous soyons enclins à nous comparer aux pays en voie de développement, nous ne sommes pas aux prises avec la plupart des contraintes sérieuses auxquelles font face ces pays au plan de l'infrastructure technique, des compétences générales et des moyens financiers. Ensuite, l'expérience du Canada en matière de réglementation du processus de transfert est, à certains égards, aussi peu avancée, sinon moins, que celle de certains pays en voie de développement, notamment que celle des pays de l'Amérique latine. Même s'il a encouragé les pays en voie de développement à définir clairement leurs priorités scientifiques et techniques et à intégrer une politique